

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF2196

présenté par

M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois, Mme Sandrine Rousseau, M. Gustave, Mme Regol, M. Iordanoff, M. Duplessy, Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, Mme Laernoès, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry, Mme Voynet et Mme Autain

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	3 600 000
Conditions de vie outre-mer	3 600 000	0
TOTAUX	3 600 000	3 600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les financements du Plan Sargasse.

Depuis plusieurs années, l’arc antillais fait face à la prolifération de sargasses qui viennent s’échouer sur les plages de Guadeloupe et de Martinique notamment. Cette prolifération serait due,

entre autres, au réchauffement de l'océan et à des apports importants en nutriments liés aux fertilisants.

La putréfaction des algues échouées provoque des émanations de gaz qui provoquent un certain nombre de dégradations et engendrent une odeur fétide particulièrement gênante pour les populations avoisinantes. Surtout sur la longue durée, l'inhalation de ces gaz neurotoxiques présentent des risques importants pour la santé humaine.

Les conséquences économiques sont importantes pour la population qui voit le tourisme décliner.

Pour lutter contre ce phénomène, le Gouvernement a mis en place en 2022 le plan sargasse II -doté de 36 millions d'euros, qui constitue une avancée positive.

Cependant, l'année 2025 a été marquée par des arrivages record de sargasses dans les Caraïbes, le phénomène d'échouage d'algues connaissant une progression continue depuis plusieurs années. En Martinique par exemple, le Groupement d'intérêt public (GIP) Sargasses constate une hausse spectaculaire des échouages : en trois mois seulement, 4 500 tonnes d'algues ont été collectées en mer, soit trois fois plus que sur la même période l'année précédente. Les Antilles ont été débordées par l'ampleur de cette invasion, rendant indispensable un renforcement significatif des moyens consacrés au ramassage.

Le groupe écologiste et social souhaite également soutenir les initiatives locales qui œuvrent à la valorisation des sargasses collectées (production d'isolants, de composts, de papiers, etc.), ainsi que les projets de recherche universitaires, encore trop souvent freinés par le manque d'appels à projets.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé :

- d'abonder de 3,6 millions d'euros, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme n° 123 « Conditions de vie en Outre-mer »
- de minorer de 3,6 millions d'euros, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme n° 138 « Emploi outre-mer ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.